



RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00535
Numéro SIREN : 503 133 514
Nom ou dénomination : SARL FILLO

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2017 sous le numéro de dépôt 1296

Désignation de l'entreprise : **SARL FILLO** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : **12**

Adresse de l'entreprise : **30 rue Pierre BRASSEUR** **77100 MEAUX** Durée de l'exercice précédent : **12**

Numéro SIRET : **5 0 3 1 3 3 5 1 4 0 0 0 1 1** Néant ☐

Exercice N clos le : **31 12 2016**

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (D)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	FD		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO	51 632	
	Constructions	AP	AQ	77 916	
	Installations techniques, matériel, outillage, matériels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	35 202	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	AX			
	Participations (sauf en la méthode de mise en équivalence)	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
ACTIF CIRCULANT	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BF		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
	TOTAL (ID)	BJ	BK	474 752	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	11 114
		Autres créances (3)	BZ	CA	5 428
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valuers mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	25 407
Disponibilités		CF	CG	54	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI	1 594	
TOTAL (II)		CJ	CK	39 006	
Comptes de régularisation		Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion netif *	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	513 757	

Renvois : (1) Droit d'au bon ; (2) Part d'un ou de plusieurs immobilisations financières, actives ; (3) Part à plus d'un an ;

Classe de réserve de propriété : Immobilisations ; Stocks ; Créances ;

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

②

BILAN — PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise **SARL FILLO**Néant ☐

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse : 3 000)	DA	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence) EK	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des plus-values à long terme BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(89 373)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	17 466
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	(68 908)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (C)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	188 456
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	363 333
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	4 719
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	20 979
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 170
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	3 009
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	582 665
	Ecart de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	513 757
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	396 927
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	105

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

résumé, Régime, article 853 A
de l'impôt sur le revenu

Designation de l'entreprise : SARL FILLO				N°		Nom	
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue {	FD		FE		FF	
		FG	4 573	FH		FI	4 573
	Chiffres d'affaires nets *	EJ	4 573	FK		EL	4 573
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	28 881
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	32 516
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6 253
	Salaires et traitements *					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements *			GA	29 906
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	3 135	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	26 785		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(65 141)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	8
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	8
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	17 517
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	17 517
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(17 509)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(82 650)

modèle simplifié de l'annexe 33 A
des comptes annuels

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATEUR

Désignation de l'entreprise: SARL FILLO		Neant ☐	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5 561
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	455 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	460 561
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	907
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	359 538
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	360 445
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	100 115
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	494 023
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	476 557
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	17 466
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(7bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.A.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	204
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le pondre en annexe :)	Exercice N	
	* Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PENALITES TVA	750		
MAJ LOCAUX VACANTS	156		
DIFF REGLT	1		
CESSION ELEMENTS ACTIF	359 538	455 000	
L ADRESE POUR IMPUT		4 646	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Extension 1

Détail des produits et charges exceptionnels

[illegible]

Designation de l'entreprise SARL FILLO										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Conseilures à une reevaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG	93 966	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont constructions]	L9		KJ	676 552	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont constructions]	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagement des constructions					KP	84 569	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagement, etc.				KV	96 089	KW		KX	
		Matériel de transport				KY	65 218	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	1 016 394	LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV		
TOTAL IV					IQ		IR		IS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 016 394	ØH		ØJ		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reevaluation legale * ou evaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		1		2		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		ØØ		ØØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LV		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	42 333	LY	51 632	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	304 801	MB	371 751	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG	38 100	MH	46 469	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IL		MM	43 290	MN	52 799
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	65 218
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG	428 524	NH	587 869	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M*	ØW
Autres participations			IØ		ØX		ØY	ØZ		
Autres titres immobilisés			II		2B		2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2G		
TOTAL IV			I3		2J		NK	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	428 524	ØL	587 869	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLESL'annexe 1 (régime, article 33 A
du CGI, relatif des impôts)

Exercice N clos le

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 5

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent compléter ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL FILLONeant ☐

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 + col. 2) = (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 + col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice ;

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 3051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 = FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 = FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....

3 = FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE.....

Le cadre B est réservé aux seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit imputé chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2052.

Désignation de l'entreprise **SARL FILLO**Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	91 335	PN	9 441	PO	37 058	PQ	63 718
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PI	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	23 940	PW	2 950	PX	12 692	PY	14 198
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	35 574	QE	4 472	QF	19 237	QG	20 808
	Matériel de transport	QH	1 350	QI	13 044	QJ		QK	14 393
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	152 198	QV	29 906	QW	68 986	QX	113 117
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	152 198	ØP	29 906	ØQ	68 986	ØR	113 117

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	N6	N7	N8	N9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NT	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire, article 53 A
Texte de loi : 12-11-2010

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SARL FILLO		N° SIRET ☐			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) †	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGU)	UJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer †	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) †	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6O	6P	6Q
		6R	6S	6T	6U
	Sur stocks et en cours	6V	6W	6X	6Y
	Sur comptes clients	6Z	6AA	6AB	6AC
	Autres provisions pour dépréciation (1) †	6AD	6AE	6AF	6AG
TOTAL III	6AH	6AI	6AJ	6AK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	6AL	6AM	6AN	6AO	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	3 135	UF	28 677	
	UG		UH		
	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du CGU				10	

(1) À détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise : SARL FILLO										N° ann ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UY		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	12 418		12 418						
	Autres créances clients	UX	5 219		5 219						
	Créance représentative de titres (dividendes pour dépréciation prêts ou remis en garantie (autrefois constituée) ☐ (3))	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 428		5 428						
	Charges constatées d'avance	VS	1 594		1 594						
	TOTALX		VT	24 659	VU	24 659	VV				
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
(1) Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	188 456		7 437		32 376		148 643		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	762		762						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	20 979		20 979						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	450		450						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 720		1 720						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	362 570		362 570						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 009		3 009						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALX		VY	577 946	VZ	396 927		32 376		148 643		
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	156 339	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				362 570		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	532 002	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise: **SARL FILLO**Formulaire déposé au titre de l'IR: **IR**Néant ☐ *Exercice N clos le: **31/12/2015****I. RÉINTÉGRATIONS****BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE****17 466**

Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD					Amortissements excédentaires (art. 39-1 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XB	
	Autres charges et dépenses comptables (art. 59-1 du CGI)		WF					Taxe sur les valeurs particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XC	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)		WI					Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2058-B-SD)		WJ	XN	
	Amendes et pénalités		WJ	906				Charges financières (art. 212 bis *)		XZ	906	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *											YY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2015-NOT-SD)											IZ
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne (S.A., S.A.R.L.)	WI			Résultats bénéficiaires visés (cf. article 2058-B du CGI)		LI			K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								18	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								ZN	
											WN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											NR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT :		Intérêts excédentaires (art. 39-1-5° et 212 du CGI)		SD	Zones d'entreprises (activité exonérée)		SW			WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS			WR		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3	
TOTAL I										18 372		

II. DÉDUCTIONS**PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.L.F. *											WS
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)											WU
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WB
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WW
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)								WZ
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A								XA
Résultats d'indication	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										Y2
	Majoration d'amortissement *										YD
	Majoration sur le bénéfice et exonérations	Sur plus-values nettes à long terme et déficits d'exercice antérieurs	K9	Majoration sur le bénéfice		L2	Majoration sur le bénéfice		L5	YF	
		Sur déficits d'exercice antérieurs	L6	Majoration sur le bénéfice		K3	Majoration sur le bénéfice		PA		
		Sur plus-values nettes à court terme et déficits d'exercice antérieurs	OV	Majoration sur le bénéfice		IF	Majoration sur le bénéfice		XC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											XS
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		N9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		Z1			YG	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2

III. RÉSULTAT FISCAL**TOTAL II**

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	18 372		XJ
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XO
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XX	18 372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2015-NOT-SD

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Formulaire obligatoire annexé à la
loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015

Désignation de l'entreprise : **SARL FILLO**

Net.int ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	87 006
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)	K5	18 372
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	68 635
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	68 635

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1^{er} bis AL 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZI

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Provisions pour dépréciation *					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Charges à payer					
		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
TOTAL X + YN = ZV à 9S et YU = ZW à 9T à reporter au tableau 2058-A :		YN		YU	
		↓ ligne W1		↓ ligne W1	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XI



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Designation de l'entreprise : SARL FILLO										Neant ☐	
ORGANES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(66 809)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(22 565)		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF				
					Report à nouveau		ZG	(89 373)			
	TOTAL I	OF	(89 373)			Chiffre de l'exercice (ou égal au total II)	TOTAL II	ZH	(89 373)		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J-									YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS	
DETAILS DES POSTES AT TRIS ACHATS ET CHARGES EXTERN	- Sous-traitance									YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) JS									XQ	4 069
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors retrocessions)									SS	9 052
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES									ST	19 395
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZI	32 516
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	445
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS									9Z	5 808
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									YN	6 253
TVA	- Montant de la TVA collectée									YY	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS de 2015) *									OZ	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									OS	
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés) : ;									YP	
	- Effectif affecté à l'activité artisanale									RL	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	
	- Numéro de centre de gestion agréé *									NP	
RÉGIME DE GROUPE *	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)									Si oui cocher 1 Sinon 0	
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA									JK	
	Plus-values à 15 %									JL	
	Plus-values à 10 %									JM	
	Groupe : résultat d'ensemble JD									JN	
	Plus-values à 15 %									JO	
Plus-values à 10 %									JP		
Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale									JI		
N° SIRET de la société mère du groupe									JJ		

(*) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 et dans la notice n° 2058-NOF pour le régime de groupe.

compétence obligatoire, article 8-1-A
du code général des impôtsDésignation de l'entreprise : **SARL FILLO**N° d'ass. ☐**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés ⁽¹⁾		Valeur d'origine ⁽²⁾	Valeur nette réévaluée ⁽³⁾	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁽⁴⁾	Autres amortissements ⁽⁵⁾	Valeur résiduelle
I - Immobilisations ⁽⁶⁾	1 TERRAIN 26/01/2015	14 193				14 193
	2 TERRAIN 02/06/2015	15 172				15 172
	3 TERRAIN 03/08/2015	12 969				12 969
	4 APPARTEMENT 26/01/2015	102 188		12 087		90 101
	5 APPARTEMENT 02/06/2015	109 235		12 920		96 315
	6 APPARTEMENT 03/08/2015	93 378		12 051		81 327
	7 FACADE 26/01/2015	12 773		4 150		8 624
	8 FACADE 02/06/2015	13 654		4 436		9 219
	9 FACADE 03/08/2015	11 672		4 106		7 566
	10 AGENCEMENTS 26/01/2015	14 513		6 290		8 224
	11 AGENCEMENTS 02/06/2015	15 514		6 723		8 791
	12 AGENCEMENTS 03/08/2015	13 262		6 224		7 038

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⁽⁷⁾		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁽⁸⁾	Court terme ⁽⁹⁾	Long terme ⁽¹⁰⁾			Plus-value taxable à 19 % (11)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations ⁽⁶⁾	1 15 400	1 207	1 207				
	2 15 700	528	528				
	3 14 400	1 431	1 431				
	4 110 880	20 779	20 779				
	5 113 040	16 725	16 725				
	6 103 680	22 353	22 353				
	7 13 860	5 236	5 236				
	8 14 130	4 911	4 911				
	9 12 960	5 394	5 394				
	10 13 860	5 636	5 636				
	11 14 130	5 339	5 339				
	12 12 960	5 922	5 922				
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés		+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15 Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1960, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17 Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽¹²⁾		95 462				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽¹³⁾						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⁽¹⁴⁾						

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

Procédure obligatoire, article 73 A
du code général des impôts

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : **SARL FILLO**Néant ☐
☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☐ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ⁽¹⁾ ou 16 % ⁽²⁾	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme, art. 219 I a <i>sexies</i> 0 bis du CGI ⁽³⁾	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ art. 219 I a <i>sexies</i> 0 du CGI ⁽³⁾	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme soumises au cours des dix exercices antérieurs au début de l'exercice	N = 1		
	N = 2		
	N = 3		
	N = 4		
	N = 5		
	N = 6		
	N = 7		
	N = 8		
	N = 9		
	N = 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter $(col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6)$
	A 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice article 219 I a <i>sexies</i> 0 du CGI	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice article 219 I a <i>sexies</i> 0 bis du CGI	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme soumises au cours des dix exercices antérieurs au début de l'exercice	N = 1					
	N = 2					
	N = 3					
	N = 4					
	N = 5					
	N = 6					
	N = 7					
	N = 8					
	N = 9					
	N = 10					

* Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

⁽¹⁾ Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2016

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

* mention à obliger en
article 96 A du Code
interne de l'impôt

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SARL FILLO					Néant ☐						
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N											
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme									
		taxées à 10 %		taxées à 15 %		taxées à 18 %		taxées à 19 %		taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1									
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2									
TOTAL (lignes 1 et 2)		3									
Prélèvements opérés		4									
		5									
TOTAL (lignes 4 et 5)		6									
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7									
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)											
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice		réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année		montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
1		2		donnant lieu à complément d'impôt		ne donnant pas lieu à complément d'impôt		5			
3		4		5		6		7			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

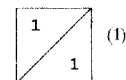
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Designation de l'entreprise : SARL FILLO		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2015		et clos le : 31/12/2015	
Durée en nombre de mois		1	2
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	CA		
Production vendue - Biens	CB		
Production vendue - Services	CC		4 573
Production stockée	CD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	CE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	CF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	CG		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	CH		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	CI		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	CJ		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	CK		
TOTAL 1	CM		4 573
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	CN		
Variation de stocks (marchandises)	CO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	CP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	CQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	CR		32 516
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	CS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	CT		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	CW		26 785
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale	CX		
Faxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	CY		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	CZ		
TOTAL 2	DA		59 301
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	DB		(54 728)
TOTAL 1 - TOTAL 2	DC		
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	DD		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	DE		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	DF		
Période de référence	DG		
Date de cessation	DH		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes CN à CS, OW et OZ, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OL, portées en ligne OL.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

Code de commerce (Sociétés)
généralistes de la loi n° 6607/1977

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Scant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET

5 0 3 1 3 3 5 1 4 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL FILLO

ADRESSE (voie) 30 rue Pierre BRASSEUR

CODE POSTAL 77100

VILLE MEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PROUX Prénom(s) ALAIN
 Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 07/07/1953 N° Département 77 Commune CHELLES Pays FR
 Adresse : N° Voie RUE DU 23 JUIN 26
 Code Postal 2900 Commune PORRENTUX Pays CH

Titre (2) M Nom patronymique PROUX Prénom(s) STEPHANE
 Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 05/02/1979 N° Département 77 Commune MELUN Pays FR
 Adresse : N° 54 Voie AV DES 2 CHATEAUX
 Code Postal 77600 Commune GUERMANTES Pays FR

1. Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

2. Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaires obligatoires
au 38 de la loi n° 11625

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET 5 0 3 1 3 3 5 1 4 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL FILLO

ADRESSE (voie) 30 rue Pierre BRASSEUR

CODE POSTAL 77100

VILLE MEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

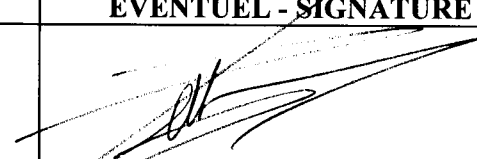
1- Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-jacents en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 902.

SARL FILLO
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 3000 euros
Siège social : 5 rue de Courtalin
77700 MAGNY LE HONGRE
RCS MEAUX 503 133 514

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 01 JUIN 2016

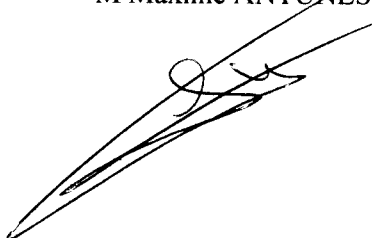
FEUILLE DE PRESENCE

N°	ASSOCIES	PLEINE PROPRIETE	VOIX	NOM DU MANDATAIRE EVENTUEL - SIGNATURE
1	M. Alain PROUX Rue du 23 Juin 26, 2900 PORRENTROY, SUISSE	100	100	
2	M. Daniel SPITERI 1 Avenue du Mal Joffre, 77100 MEAUX	100	100	
	Totaux =====	200	200	=====

Nombre d'associé(s) : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs, arrêtée à..... associés présents ou représentés possédant ensemble droits sociaux

Le gérant
M Maxime ANTUNES



SARL FILLO
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 3000 €
Siège social : 5 rue de Courtalin
77700 MAGNY LE HONGRE
RCS MEAUX 503 133 514

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 01 JUIN 2016**

L'an deux mil seize,
Le 01 Juin à dix heures,

Les associés de la SARL FILLO, société à responsabilité limitée au capital de 3000 euros, divisé en 200 parts de 15 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 5 Rue de Courtalin – 77700 MAGNY LE HONGRE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

➤ M. Alain PROUX, titulaire de	100 parts
➤ M. Daniel SPITERI, titulaire de	100 parts
TOTAL des parts représentées	200 parts

L'Assemblée est présidée par M. Maxime ANTUNES, gérant.

Le Gérant rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce, et décision à cet égard.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2015.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce.
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

DS

A.M

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Gérant présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport sur l'activité de la Société établi par la gérance et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce.

Puis, le Gérant déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la Société, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos au 31 Décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 17 465.72 €, décide de l'affecter au compte de report à nouveau, s'élevant ainsi à la somme de - 71 907.77 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

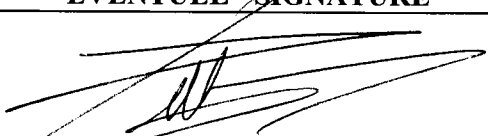
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

SARL FILLO
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 3000 euros
Siège social : 5 rue de Courtalin
77700 MAGNY LE HONGRE
RCS MEAUX 503 133 514

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AOUT 2016

FEUILLE DE PRESENCE

N°	ASSOCIES	PLEINE PROPRIETE	VOIX	NOM DU MANDATAIRE EVENTUEL - SIGNATURE
1	M. Alain PROUX Rue du 23 Juin 26, 2900 PORRENTROY, SUISSE	100	100	
2	M. Daniel SPITERI 1 Avenue du Mal Joffre, 77100 MEAUX	100	100	
	Totaux =====	200	200	=====

Nombre d'associé(s) : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs, arrêtée à..... associés présents ou représentés possédant ensemble droits sociaux

Le gérant
M Maxime ANTUNES

